

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE
L'AVIATION CIVILE

Service de la Formation Aéronautique
et du Contrôle Technique

Sous-Direction Technique
Bureau Certification

EXEMPLE

DOSSIER TECHNIQUE
de demande de Certificat de Navigabilité
Restreint d'Aéronef

A remplir par le postulant

AÉRONEF :

Catégorie : Avion, ~~Planour~~ (1).

Nature de la construction : ~~Prototype~~, Reproduction sur plans (1).

Type ou appellation : **JODEL D119**

Numéro de série (2) : **55**

Nombre de places : **2**

CONSTRUCTEUR : **Jean DURAND**

13, avenue de Paris 14000 CAEN

Date de début de la construction : **15 juillet 1978**

Date de la demande de C.N.R.A. : **1^{er} avril 1980**

(1) Rayer les mentions inutiles.

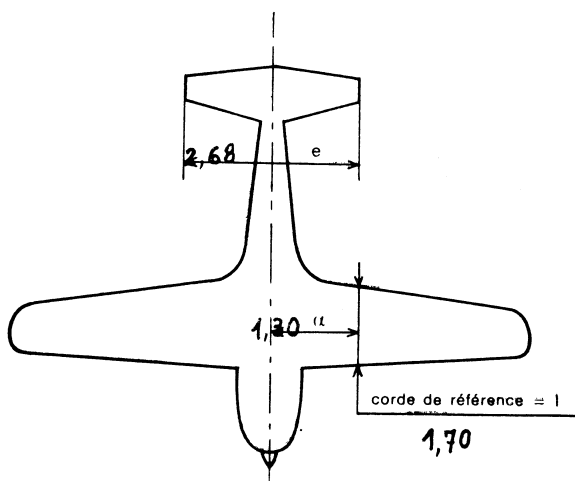
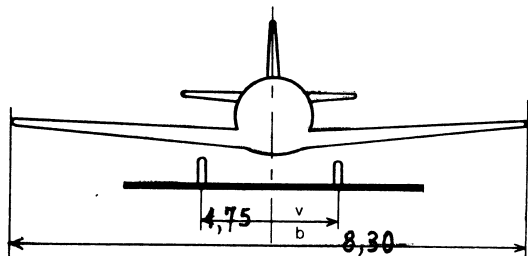
(2) Pour les avions reproduits sur plans, le numéro sera celui de la liasse.

IMMATRICULATION :

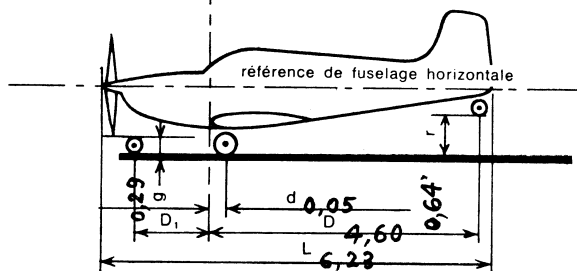
Numéro d'enregistrement par le Bureau
du Matériel Volant :

PLAN TROIS VUES

Pour un aéronef qui diffère très notablement des schémas ci-dessous, coller sur cette demi-page un plan trois vues comportant les mensurations appropriées.



verticale de référence des centrages



DÉFINITION DES RÉFÉRENCES DE CALAGES, INCIDENCES ET CENTRAGES

(par rapport auxquelles sont mesurées ces grandeurs)

- Référence de fuselage : *Longeron supérieur de fuselage mis à niveau*
- Distance de la corde de référence de voilure au plan vertical de symétrie de l'avion : *1,30 m*
- Verticale de référence des centrages (déterminée après mise à l'horizontale de la référence de fuselage) : *Bord d'attaque de l'aile à l'emplanture.*

VOILURE

Surface S : *12,75 m²*
 Envergure b : *8,30 m*
 Profondeur de la corde de référence l : *1,70 m*
 Angle de calage de la corde de référence sur la référence de fuselage : *4°*

EMPENNAGE HORIZONTAL

Surface s' : *2,40 m²*
 Envergure e : *2,68 m*
 Angle de calage du plan fixe sur la référence de fuselage : *0°*

CENTRAGE

Distance entre la référence verticale des centrages et l'axe des roues principales d : *0,05 m*

Distance entre la référence verticale des centrages et l'axe de la roue d'atterrissage auxiliaire D (ou D₁) : *4,60 m*

Centrages prévus en utilisation :

centrage limite avant : *0,29 m = 17%*

centrage limite arrière : *0,58 m = 34%*

VOIE DE L'ATTERRISSEUR PRINCIPAL : v : *1,75 m*

GARDE D'HÉLICE : g : *0,29 m*

HAUTEUR AU SOL DE LA ROULETTE D'ATTERRISSEUR AUXILIAIRE (la référence fuselage étant horizontale) :

r = *0,64 m*

Longueur de l'aéronef : *6,23 m*

DÉBATTEMENT DES GOUVERNES (en degrés) :

Ailerons	G.	haut : <i>25°</i>	Profondeur	haut : <i>30°</i>
		bas : <i>25°</i>		bas : <i>25°</i>
Dérive	Dr.	haut : <i>25°</i>	Dérive	Dr. : <i>30°</i>
		bas : <i>25°</i>		G. : <i>30°</i>

DISPOSITIFS COMPENSATEURS :

Compensateur de profondeur.

Devis de masse et définition technologique

DEVIS DE MASSE ENVISAGÉ

Masse à vide : 330 kg
 Combustible (1) : 85 kg
 Lubrifiant (1) : 4 kg
 Carburant liquide (1) : 198 kg
 Charges mobiles : 617 kg
 Masse maximale totale en charge : 617 kg

INSTRUMENTS DE BORD (5)

Anémomètre (2)
 Niveau transversal (bille) (2)
 Altimètre (2)
 Tachymètre (3)
 Variomètre (4)
 Accéléromètre
 Manomètre huile
 Thermomètre huile
 Jauge carburant

ATTERISSEUR

Tricycle - Classique (1).
 Train principal : 420 x 150
 Roues : hydrauliques
 Freins : rondelles caoutchouc
 Amortisseurs :
 Train auxiliaire : 155 x 50
 Roue : lames acier
 Amortisseur :

- (1) Rayer la mention inutile ou sans objet.
- (2) Obligatoire pour tous aéronefs.
- (3) Obligatoire pour avions.
- (4) Obligatoire pour planeurs.
- (5) Mettre une croix dans le carré correspondant.

GRUPE MOTO-PROPULSEUR (1)

Hélice (1)
 Constructeur : EVRA Type : D11 28 1B
 Numéro : 2533 ST Diamètre : 1,76 m
 Caractéristiques :
 bois - métal (1),
 pas fixe - pas variable (1).

Moteur (1)
 Marque : Continental Type : C.90 12 F
 Numéro : 1180 - 6 Cylindrée (1) : 3,29 dm³
 Poussée (1) : 91 cv
 Régime nominal : 2475 e/min.
 Températures d'huile :
 mini : 30° C
 maxi : 107° C
 Pressions d'huile :
 mini : 1 bar
 maxi : 3 bar

- Le présent moteur
- est d'un type homologué (1);
 - n'est pas d'un type homologué (1);
 - n'a pas été entretenu suivant les normes en vigueur (1).

ATTESTATION DU POSTULANT PROPRIÉTAIRE

« Je certifie sincères et véritables les renseignements portés sur le présent document. »

Nom, prénom : DURAND Jean
 Lieu et date : Caen 7.4.1980

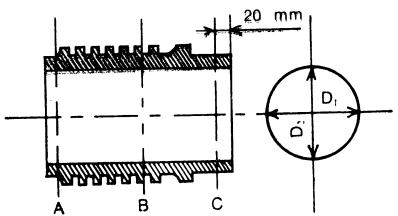
Signature : J. Durand

ANNEXE I

MOTEUR

(A remplir dans le cas où le moteur ne serait pas d'un type homologué entretenu suivant les normes en vigueur — porter les cotes essentielles des cylindres et pistons dans le tableau ci-dessous)

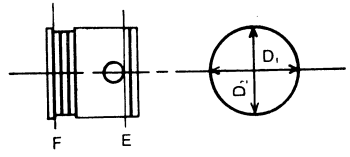
Cotes cylindres



	cylindre I		cylindre II		cylindre III		cylindre IV	
	D ₁	D ₂	D ₁	D ₂	D ₁	D ₂	D ₁	D ₂
section A	103,32	103,29	103,30	103,29	103,29	103,33	103,27	103,32
section B	103,32	103,31	103,29	103,30	103,31	103,32	103,27	103,33
section C	103,33	103,33	103,29	103,29	103,30	103,32	103,27	103,32
conicité	0,01		0,01		0,01		0,01	
faux rond	0,02		0,02		0,02		0,02	

Cotes pistons

	piston I		piston II		piston III		piston IV	
	D ₁	D ₂	D ₁	D ₂	D ₁	D ₂	D ₁	D ₂
section E	102,90	102,91	102,92	102,92	102,92	102,92	102,91	102,93
section F	102,85	102,84	102,84	102,85	102,86	102,84	102,85	102,84



Remarques particulières : Sièges et soupapes pour essence 100 LL
 Consigne de navigabilité 7647

C.N.R.A. — Attestation de Qualité des Matériaux

Formule A

Prototypes - avions reproduits d'après des dossiers non homologués - avions reconstruits - avions extrapolés de dossiers connus.

Je soussigné
certifie que les matériaux et en particulier les bois utilisés par moi pour construire l'avion
pour lequel je postule le C.N.R.A. ont été choisis comme
possédant la qualité et les caractéristiques nécessaires à la fonction qui leur a été dévolue.

Formule B

Avions reproduits d'après une liasse de prototype CdN.

Je soussigné **DURAND Jean**
certifie que les matériaux et en particulier les bois utilisés par moi pour construire l'avion
JODEL D.119 reproduit d'après la liasse de plans n° **55**
ont été choisis, vérifiés et utilisés conformément aux stipulations de ladite liasse tant en ce qui
concerne leur nature que leur qualité.

Formule C

Avions destinés à des manœuvres acrobatiques.

Je soussigné
1° déclare que les matériaux utilisés pour la construction du longeron ont été prélevés dans des lots de qualité aviation et qu'ils ont été soumis aux essais prévus pour les avions destinés à effectuer des manœuvres acrobatiques (ci-joint compte rendu d'essais et déclarations des fournisseurs).
2° certifie que tous les matériaux autres que ceux du longeron et en particulier les bois
ont été choisis comme possédant la qualité et les caractéristiques nécessaires à la fonction qui leur est dévolue (1) ;
ont été choisis et utilisés conformément aux stipulations de la liasse de plans de l'avion
n° tant en ce qui concerne leur nature que
leur qualité (1).

(1) Rayer la mention inutile.

Ces matériaux sont les suivants : (liste des matériaux)

BOIS

*Pin d'Orégon - Contreplaqué bouleau et okoumé
Colle Adérodur 185*

MÉTAUX

Acier XC18S et 25 CD4S . Alu 2024 T3 et 2017

TOILE

Polyester dacron 3000 kg.

ENDUITS

Enduits colle et tension, peinture polyuréthane Celomer

BOULONNERIE

Acier 80 kg/mm²

La présente déclaration est certifiée sincère et faite sous ma propre responsabilité, jointe au dossier technique de l'avion en vue du C.N.R.A.

Fait à **CAEN**, le **15.12.1980**

Bon pour attestation de qualité des matériaux (mention à réécrire de la main du postulant).

Signature :

*Bon pour attestation de qualité
des matériaux*

J. T. Durand

REMARQUE IMPORTANTE. — Cette attestation est à remplir par le postulant. Une seule des trois cases supérieures (A, B et C) correspond à la catégorie de son aéronef. Les deux autres cases seront rayées d'un trait diagonal.

Exemple : pour un avion prototype, rayer les cases « formule B » et « formule C », et remplir entièrement tout le reste de la formule.